

## **24-12-20 Finances – Subventions Commune**

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Mise à jour de la demande de fonds de concours de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance - Complément

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 24-11-15, le Conseil Municipal a validé les modifications financières du projet de restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée et a sollicité l'aide financière de Saint-Etienne Métropole au titre du plan de relance métropolitain.

Compte tenu de ces modifications, le projet a été estimé à la somme de 2 801 272 euros HT à laquelle il fallait ajouter les coûts de démolition du court de tennis couvert déjà payés d'un montant de 37 350 euros

Le montant global du projet s'élève donc à 2 838 622 euros et le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

<b>DEPENSES EN HT</b>	
Démolition du court couvert	37 350 €
Terrain synthétique de foot à 11 (création, éclairage, divers)	899 134 €
Terrain synthétique de foot à 7 (création, éclairage, divers)	397 271€
Terrains de tennis extérieurs	228 311 €
Terrains de padel couverts avec panneaux photovoltaïques	411 252 €
Terrain de tennis couvert avec panneaux photovoltaïques	526 348 €
Aménagements des abords des aires de jeux	94 859 €
Aménagement du parking	128 608 €
Prestations intellectuelles	115 489 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 838 622 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Financiers</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Département	161 670 €	5.8 %
Fonds de concours SEM	1 338 476 €	47.1 %
Commune de Saint-Priest en Jarez	1 338 476 €	47.1 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 838 622 €</b>	<b>100%</b>

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de Saint-Etienne Métropole, au titre du plan de relance métropolitain pour un montant de 1 338 476 euros,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de Saint-Etienne Métropole, au titre du plan de relance métropolitain pour un montant de 1 338 476 euros,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 10 décembre 2024**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 9 décembre 2024

### **24-12-20 Finances – Subventions Commune**

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Mise à jour de la demande de fonds de concours de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance - Complément

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO  
M. ADAM à M. ZAVROSA  
M. TALIA à Mme BISACCIA  
Mme LAFON à Mme PAPIN  
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :